Image not found or type unknown

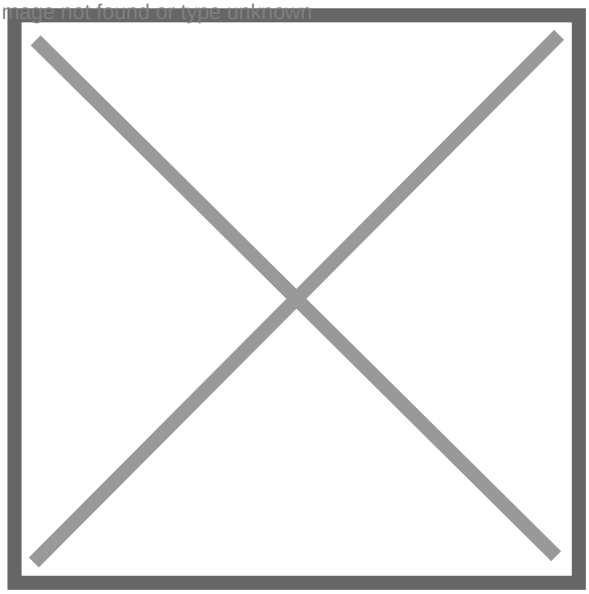

Proprétaire veux abuser de ces droits

Par **badamas81**, le **18/12/2011** à **18:39**

Bonjour,
je paye un loyer de 300 euros tout compris (électricité, eau gaz internet etc). nous avons une cuisine pour 4 une salle de bain pour 2 mais ce n 'est pas écrit dans le bail. je veux héberger un ami dans ma chambre pour 2 mois et le propriétaire veux me faire payer en plus pour les frais occasionné . a t il le droit de faire cela? cordialement

Par **amajuris**, le **18/12/2011** à **20:06**

bjr,
la présence d'une personne supplémentaire va générer des dépenses supplémentaires que le bailleur peut vous répercuter sans abuser.
par contre il peut refuser que vous hébergiez une personne supplémentaire.
donc à négociez.
attention vous pourriez regrette ce genre de service, qu'en pensent vos colocataires.
relisez pour savoir ce que dit votre bail.
cdt

Par **alterego**, le **18/12/2011** à **20:41**

Bonsoir

Je partage sans aucune réserve la réponse qui vous a été faite.

Compte tenu de ce que vous écrivez, il ressort que ce n'est pas le propriétaire qui veut abuser de ses droits, mais vous de ceux que vous n'avez probablement pas.

Si il tolère l'hébergement de votre ami, il est tout à fait normal qu'il vous demande un supplément.

Cordialement

Par **edith1034**, le **19/12/2011** à **08:22**

la réponse est dans le bail que vous avez signé

il ne peut vous être interdit de recevoir ou d'héberger à titre ponctuel

deux mois n'est pas un hébergement à titre ponctuel

pour tout savoir sur le bail meublé

http://www.fbls.net/bailmeublearret.htm

pour tout savoir sur la colocation

http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés